

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VALIDATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU SYNDICAT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTÉ-BERNARD ET DE CHERRÉ-AU À MONSIEUR LE PRÉFET DE LA SARTHE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article 5211-5,

Vu l'arrêté préfectoral délimitant le périmètre et approuvant les statuts produit le 3 novembre 2021,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que les communes de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au souhaitent se regrouper afin de mettre en commun leurs ouvrages de production d'eau potable et également leurs réseaux de distribution,

Considérant que la commune de Cherré-Au a délibéré le 6 septembre 2021 afin de présenter un projet de périmètre et de statuts à Monsieur le Préfet de la Sarthe.

Le projet de périmètre ainsi que le projet de statuts doivent être soumis pour avis aux communes concernées. A défaut de délibération dans le délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral, l'avis est réputé favorable. La création du syndicat sera prononcée à l'issue.

Après en avoir délibéré,

EMET :

- Un avis favorable au projet de périmètre entre le SIVU de production et de distribution d'eau potable sur les communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au.
- Un avis favorable au projet de statuts présenté.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU